



27.08.2015  
COMMUNIQUE DE PRESSE

## **Generali Patrimoine élargit sa gamme en protection sociale et lance « Le PERP Generali Patrimoine »**

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015, Generali Patrimoine lance « Le PERP Generali Patrimoine », dédié à ses partenaires bancaires (Banques privées et Banques régionales) et Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI).

Ce nouveau PERP vient compléter la gamme de produits de retraite et de prévoyance mise à disposition des CGPI partenaires de Generali Patrimoine depuis le mois de juillet.

Contact Presse  
Laurie Bonneville  
T 01.58.38.37.42  
E-mail : laurie.bonneville@generali.com

### **LES SPECIFICITES DU CONTRAT « LE PERP GENERALI PATRIMOINE »**

#### **Une offre financière étendue**

Contrat multi-gestionnaire, « Le PERP Generali Patrimoine » propose près de 300 supports en unités de compte sélectionnés et gérés par des sociétés de gestion françaises et internationales. Un fonds en euros est également disponible.

#### **4 modes de gestion exclusifs les uns des autres**

A la souscription et tout au long de la vie du contrat, l'adhérent a le choix entre 4 modes de gestion exclusifs les uns des autres.

- La gestion libre : l'adhérent gère en toute liberté ses versements et arbitrages entre les différents supports du contrat. 4 options d'arbitrages automatiques sont également accessibles via ce mode de gestion.
- La gestion pilotée : l'adhérent dispose d'une gestion « clé en main » en fonction de ses objectifs via 3 profils gérés par les sociétés de gestion DNCA Finance, Portzamparc et Edmond de Rothschild Asset Management.
- La gestion sécurisation progressive : l'adhérent a le choix entre deux profils prédéfinis selon ses objectifs et sa sensibilité au risque. Generali effectue les arbitrages entre les différents supports en fonction du profil choisi et l'épargne est automatiquement sécurisée par paliers sur le fonds en euros à l'approche de la retraite.
- La gestion horizon retraite : l'adhérent accède à la fois au profil de gestion pilotée Diversifié Dynamique de DNCA Finance et à la sécurisation progressive de son épargne sur le fonds en euros à l'approche de la retraite.

#### **Différents modes de sortie en rente ou en capital**

Lors de la liquidation de sa retraite, l'adhérent a le choix entre 3 modes de sortie en rente réversibles : rente viagère, rente viagère avec annuités garanties, rente viagère par paliers progressive ou dégressive.

Une sortie en capital, à hauteur de 20% de la valeur de rachat du contrat, est également possible. Le reste étant versé sous forme de rente.

Les primo-accédants peuvent percevoir leur épargne sous forme de capital pour financer leur achat immobilier, sous réserve notamment de ne pas avoir été propriétaires de leur résidence principale au cours des deux années précédant leur départ à la retraite.



## UNE LARGE GAMME EN PROTECTION SOCIALE POUR LES CGPI

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, Generali Patrimoine met à disposition de ses partenaires CGPI une gamme étendue de produits de retraite et de prévoyance.

**La Retraite** : le contrat leader sur le marché de la retraite Madelin<sup>1</sup>, avec plus de 9 milliards d'euros d'encours.

**Plan Gérant Majoritaire et Plan Profession Libérale** : une offre globale, incluant un régime de prévoyance, un contrat de retraite par capitalisation et une complémentaire santé, destinée aux chefs d'entreprises et aux professions libérales.

**Atoll Prévoyance** : une solution de prévoyance adaptée aux professions libérales en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès, pour compenser les carences des régimes obligatoires.

**Novità** : un contrat de prévoyance qui permet de protéger sa famille, couvrir un prêt (Novità Emprunteur) ou assurer la pérennité d'une entreprise (Novità Homme clé et Novità Associés).

*« La protection sociale fait partie intégrante du conseil patrimonial. Nos partenaires étaient très demandeurs d'une offre globale en retraite et prévoyance pour leurs clients, soucieux de protéger leurs proches et leurs revenus sur le long terme. De notre côté, nous disposions déjà d'une large gamme de produits reconnus sur le marché distribués par nos réseaux d'agents généraux et de courtiers. Il était donc tout naturel de proposer cette gamme à nos partenaires CGPI. »,* indique Sonia Fendler, membre du comité exécutif de Generali France, en charge de la clientèle patrimoniale.

<sup>1</sup> Source : L'Argus de l'assurance (25 avril 2014).

---

### A PROPOS DU CERCLE DES EPARGNANTS

L'association souscriptrice du contrat « Le PERP Generali Patrimoine » est Le Cercle des Epargnants. Cette association s'est donnée pour mission d'être un centre d'étude et de réflexion notamment sur l'épargne retraite afin de mieux informer les adhérents.

### A PROPOS DE GENERALI FRANCE

Generali France est aujourd'hui l'un des principaux assureurs dans l'Hexagone. Le chiffre d'affaires de la compagnie, dont l'implantation en France remonte à 1832, atteint 12,3 milliards d'euros en 2014. Generali France s'appuie sur plus de 10 000 collaborateurs et agents généraux pour offrir des solutions d'assurances à 7 millions de clients, particuliers ou bénéficiaires de garanties dans le cadre de leur activité, ainsi que 800 000 entreprises et professionnels.



Suivez notre actualité sur Twitter : <http://twitter.com/generalifrance>

Plus de renseignements sur <http://www.generalifrance.fr> et [www.generation-responsable.com](http://www.generation-responsable.com)

### A PROPOS DU GROUPE GENERALI

Le Groupe Generali est l'un des principaux assureurs au monde. Son chiffre d'affaires en 2014 s'élève à 70 milliards d'euros. Avec 78 000 collaborateurs à travers le monde au service de 72 millions de clients dans plus de 60 pays, le Groupe figure parmi les leaders sur les marchés d'Europe occidentale et occupe une place d'importance croissante en Europe Centrale et Orientale ainsi qu'en Asie.

Plus d'informations sur [www.generalifrance.com](http://www.generalifrance.com)